

**Équipements  
Urbains**

**Subvention d'équipement en  
Signalisation d'Information Locale (S.I.L.)**

Subventions aux communes et E.P.C.I.

**Travaux subventionnables :**

- Études de schéma directeur de S.I.L.
- Fourniture et pose d'équipements de S.I.L. (panneaux de type Dc29, Dc43, supports et fixations), hors travaux en régie.

**Bénéficiaires :**

- Communes
- E.P.C.I.

**Type d'aide :**

Subvention de 20 % du montant H.T. de l'opération

**Conditions :**

- Avoir accepté par délibération la charte de S.I.L.
- Avoir établi un schéma directeur de S.I.L. soumis à l'avis du Département (projet)

**Dépôt de la demande :**

Les demandes de subvention doivent être adressées avant l'exécution des travaux ou de l'étude du schéma directeur.

Elles sont accompagnées :

- d'une délibération du Conseil Municipal ou Communautaire sollicitant le concours financier du Département et présentant le plan de financement,
- du schéma directeur de S.I.L. (projet)
- des devis des opérateurs économiques.

À adresser au :

Président du Conseil départemental  
DRTPE / Direction des Routes  
Hôtel du Département  
CS20639  
36020 Châteauroux CEDEX